

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 février 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 40, 41 et 85 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

La situation au Moyen-Orient**Question de Palestine**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

**Lettre datée du 16 février 2001, adressée au Secrétaire général
par l'Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

La présente lettre fait suite à la lettre récente datée du 1er février 2001 (A/55/760-S/2001/98), dans laquelle je vous disais que les forces d'occupation israéliennes auraient utilisé de l'uranium appauvri contre des cibles palestiniennes. J'ai été chargé de vous informer que les forces d'occupation israéliennes ont utilisé, au moins en une occasion, un type inconnu de gaz contre des civils palestiniens. Cet acte très grave est un élément supplémentaire de la campagne militaire brutale que les Israéliens mènent depuis plusieurs mois contre le peuple palestinien du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.

À cet égard, selon une information communiquée par le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, l'armée israélienne a tiré, le 12 février 2001, un type inconnu de gaz sur des civils à Khan Yunis, à la suite de quoi 40 Palestiniens ont été admis dans des hôpitaux locaux. Ces derniers ont signalé que les malades qui avaient été exposés à ce gaz présentaient des symptômes étranges donnant lieu à des crises neurologiques et des convulsions. Certaines des victimes ont quitté l'hôpital tandis que d'autres sont maintenues sous surveillance médicale.

L'Autorité palestinienne ne dispose malheureusement pas des spécialistes et installations nécessaires pour identifier le type de gaz utilisé et ne dispose pas non plus de l'antidote approprié. Aussi demandons-nous aux organismes des Nations Unies de nous fournir des spécialistes capables d'examiner et de définir le ou les types de gaz utilisés lors de ces incidents. L'aide et les conseils que vous pourriez nous fournir à cet égard nous seraient très précieux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 41 et 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**
